

Nombre de membres composant le Conseil Municipal.....	45
Membres en exercice	45
Présents ou représentés à la séance	43
Excusés.ées	8
Absents.....	2

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2021-04-23-DD :
Convention avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO) 2021-2026

SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le **quinze avril** les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **neuf avril**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENTS

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme VIENNEY, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, Mme INDJA, M. BERTRAND, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M. BEDOURET, Mme CAZALS,

EXCUSES-REPRESENTES

Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme KLOPP
Mme LARABI	a donné mandat à	M. LACHELACHE
Mme GARNIER	a donné mandat à	M. MORA
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme FENASSE
Mme JANIAUX	a donné mandat à	M. CORNELIS
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND
Mme BAYOL	a donné mandat à	M. MATHIEU

ABSENTS

Mme AVOGNON ZONON, M. LEBLANC

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. CORNELIS ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

VU le Code de l'Environnement, notamment son article L110-1,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,

VU la délibération n° 2020-05-05-DGS datant du 25 mai 2020 relative à la délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

CONSIDERANT que l'Agenda 21 communal fixe comme objectif la mise en place d'une politique de connaissance, de préservation et de diversification de la biodiversité en ville,

CONSIDERANT que la charte des « Refuges LPO » s'inscrit pleinement dans les principes défendus par la commune :

- Créer les conditions propices à l'installation de la faune et la flore sauvage
- Renoncer aux produits chimiques
- Réduire l'impact sur l'environnement

CONSIDERANT que le Parc des Carrières René Dumont a fait l'objet d'une labellisation « Refuge LPO » depuis 5 ans déjà, et que les parcs de l'Hôtel de ville, des Epivans et des Franciscains présentent un potentiel d'accueil de la faune et flore sauvages et se prêtent par conséquent à une labellisation « Refuge LPO »

À L'UNANIMITÉ

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer la convention et les éventuels avenants s'y rapportant, établissant les engagements des parties, entre la Ligue de protection des oiseaux (LPO) et à prendre toutes les dispositions pour en assurer l'exécution.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS



Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le 21 AVR. 2021

Publication

le 22 AVR. 2021

Notification

le 23 AVR. 2021

Certifié exécutoire

Le Maire,

